



PRÉFET DE L'YONNE

SOUS-PRÉFECTURE
d'AVALLON

SERVICE DES RELATIONS AVEC
LES COLLECTIVITES LOCALES

ARRÊTÉ PREF-SPAV-SAT-2017-0017

fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires dans la commune de Bierry-Les-Belles-Fontaines

Le préfet de l'Yonne,
Chevalier de la Légion d'Honneur,
Officier de l'Ordre National du Mérite,

VU le code électoral et notamment ses articles L256 et R126,

VU le décret n° 2004-374 du 29 avril 2004 relatif aux pouvoirs des préfets, à l'organisation des services de l'État dans les régions et départements,

VU le décret du Président de la République du 28 juillet 2017 nommant Monsieur Patrice LATRON, Préfet de l'Yonne,

VU l'arrêté préfectoral N°PREF/SCPPAT/BCAAT/2017/074 en date du 18 septembre 2017, donnant délégation de signature à Monsieur Abdelmajid TKOUB, Sous-Préfet d'Avallon,

VU l'arrêté préfectoral n°PREF-SPAV-SCT-2017-0014 du 21 septembre 2017 portant convocation des électeurs de la commune de Bierry-les-Belles-Fontaines les 12 novembre 2017 (1^{er} tour) et 19 novembre 2017 (2^{ème} tour) en vue des élections municipales complémentaires,

VU les candidatures enregistrées,

SUR proposition de Madame la secrétaire générale,

ARRÊTÉ :

Article 1^{er}. – La liste des candidats en vue du 1^{er} tour des élections municipales complémentaires dans la commune de Bierry-Les-Belles-Fontaines est fixée conformément à l'annexe ci-jointe.

Article 2. – La liste des candidats devra être affichée en mairie dès réception ainsi que dans le bureau de vote le jour du scrutin.

Fait à Avallon, le 27 octobre 2017

Pour le préfet,
le Sous-Préfet,
et par délégation,
la secrétaire générale


Karima SALEM

Le sous-préfet d'Avallon et le maire de la commune de Bierry-Les-Belles-Fontaines sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

ANNEXE A L'ARRÊTÉ PREF-SPAV-SCT-2017-0017 du 27 octobre 2017

Fixant la liste des candidats pour le 1^{er} tour des élections municipales complémentaires dans la commune de Bierry-Les-Belles-Fontaines

Élections municipales complémentaires 1^{er} tour du 12 novembre 2017

candidats au scrutin majoritaire

Nombre de sièges à pourvoir : 2

- Madame Anne GUIMARD
- Monsieur Philippe NEDELEC